Informations de base

2021/0223(COD)

Procédure terminée

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

Abrogation Directive 2014/94/EU 2013/0012(COD)

Subject

3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises

3.60.02 Industrie pétrolière, carburants

3.60.05 Energies douces et renouvelables

Priorités législatives

Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0223(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Directive 2014/94/EU 2013/0012(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/06915